

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE
MARDI 7 NOVEMBRE 2023

Membres présents :

- *Municipalités*
M. BATHELIER et Mme CLOAREC (Sains), M. LEPORT (St Marcan), M. HERY (St Georges)
- *Représentantes des parents d'élèves*
Mme CATOIS, Mme HARDY, Mme RAVET
- *DDEN*
Mme BARRON
- *Enseignantes*
Mme AICARD, Mme BOURREE et Mme PERENNES
- *Directrice de séance*
Mme AICARD
- *Secrétaire de séance*
Mme PERENNES
- Excusées :
Mme LEFORT-OGER (IEN), Mme CHORIN

Toujours pas de DDEN pour les écoles de Sains et de Saint Marcan...

I. Bilan des élections des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2023.

Le taux de participation est de 47,10 % (40,37 % en 2022 et 33,95 % en 2021) pour l'ensemble du RPI.

Ont été élues Mme CATOIS pour le conseil d'école de Saint-Marcen, Mme HARDY pour le conseil d'école de Sains et Mme RAVET pour le conseil d'école de St Georges de Gréhaigne.

Les directrices les félicitent et leur rappellent l'importance de leur rôle : elles sont les représentantes de tous les parents du RPI, l'intermédiaire d'informations et de négociations entre les parents et l'école. Les parents d'élèves élus donnent leur avis et apportent des suggestions sur le fonctionnement de l'école : restauration, hygiène, intégration des élèves handicapés, sécurité des enfants, rythmes scolaires. Ils participent au vote du règlement intérieur et prennent part aux décisions concernant la partie pédagogique du projet d'école.

Un mot sera mis dans les cahiers de liaison avec les coordonnées des parents élus après avoir eu leur autorisation.

II. Délibération du conseil d'école commun

Suite à l'arrêté du 25 juillet 2011, qui modifie l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école, nous sommes dans l'obligation d'organiser les élections pour chaque école afin d'élire les représentants des parents d'élèves. Le regroupement des 3 écoles n'est pas considéré comme une seule école pour l'élection au conseil d'école. Maintenant que les parents sont élus, nous devons délibérer afin de fonctionner, ou non, pour l'année dans un conseil d'école commun.

Vote des représentantes des parents d'élèves, des maires, de la DDEN, du président du RPI

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Les 3 conseils d'école des communes de Sains, St Georges de Gréhaigne et St Marcan adoptent donc à l'unanimité le conseil d'école commun pour le RPI.

III. Bilan de la rentrée

▪ L'équipe enseignante

SAINT MARCAN :

Une classe maternelle de TPS/PS/MS/GS de 21 élèves. Enseignante et Directrice Mme PERENNES, présente en classe uniquement le jeudi, et Mme BOURREE, présente les lundi, mardi et vendredi.

Mme PERENNES est cette année engagée dans l'organisation du congrès de l'AGEEM qui aura lieu à St Brieuc. Elle a donc 2 journées de décharge pour cela, et garde sa fonction de maîtresse formatrice(elle a donc une troisième journée de décharge).

Une nouvelle ATSEM a fait sa rentrée à l'école de St Marcan : Mme Ingrid DHERVILLEZ.

SAINS :

Une classe de CP-CE1 de 12 élèves. Enseignante et Directrice Mme CHORIN,

SAINT GEORGES DE GREHAIGNE :

Une classe de CE2-CM1-CM2 de 17 élèves. Enseignante et Directrice Mme AICARD, complétée un lundi sur deux par Mme DERVILLEZ (pour la coordination du RPI).

Soit **50 élèves** pour cette rentrée 2023-2024 (Pour information, nous étions 55 à la rentrée précédente).

Cette année, les 3 directrices ont 6 jours de décharge dans l'année pour leur travail administratif, répartis dans l'année scolaire.

▪ RASED

La psychologue scolaire est basée à Pleine-Fougères : Mme Elsa BESNARD

Elle peut intervenir à la demande des enseignantes ou des parents. Elle travaille désormais à temps plein.

IV. Le règlement des écoles

Rappel des différents points : Lecture du règlement

▪ La fréquentation de l'école

La famille doit assurer l'assiduité scolaire de l'enfant dès l'inscription à l'école. La fréquentation doit être régulière. Les enseignantes rappellent que chaque absence doit faire l'objet d'un appel téléphonique à l'école. Un signalement à l'inspection académique est fait suite à 4 demies journées d'absence non justifiées (soit 2 jours). Le certificat médical n'est pas obligatoire, un appel téléphonique suivi d'un mot des parents dans le cahier de liaison ou sous enveloppe suffisent. Les absences prolongées avec des certificats médicaux de différents médecins pourront faire l'objet d'un signalement à l'inspection si la scolarisation de l'enfant n'est pas assidue.

▪ Transport scolaire

Nous rappelons aux parents qu'ils doivent être présents lors de la prise en charge des enfants par le personnel municipal responsable du transport scolaire sinon les enfants seront considérés comme allant à la garderie.

▪ Horaires

Nous rappelons que les classes ou la cour sont ouvertes 10 minutes avant le début des cours le matin et en début d'après-midi (pour les enfants ne mangeant pas à la cantine).

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
SAINS	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30
ST GEORGES	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30
ST MARCAN	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30

▪ Objets de valeurs, jouets, bijoux, matériel multimédia

Les billes, les cartes à jouer, les petites voitures etc... sont tolérées mais les parents doivent accepter les éventuels échanges et pertes. Aucune réclamation ne pourra être faite à l'équipe enseignante.

Les objets dangereux (couteaux, canifs et briquets) et matériel multimédia sont interdits à l'école !

▪ Hygiène et santé

Aucune école n'est à l'abri des poux, il est donc souhaitable de regarder et traiter régulièrement les enfants. Il y en a déjà !

Un enfant fiévreux doit être gardé à la maison.

▪ Préambule au règlement

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre les filles et les garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le règlement est voté par le conseil d'école à l'unanimité.

▪ Charte informatique

Rappel des différents points : pas de modification

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La charte informatique est votée par le conseil d'école à l'unanimité.

▪ PPMS : projet particulier de mise en sûreté

Un exercice intrusion attentat sera fait après les vacances de la Toussaint dans les 3 classes, la date ayant du être décalé, suite aux événements d'Arras.

V. Projets pédagogiques de l'année

▪ La Grande lessive

Jeudi 19 octobre, les trois classes ont participé au dispositif de « La Grande Lessive ». Les 3 classes se sont réunies à l'école de Sains pour participer à des ateliers créatifs. Le thème de cette édition était « Avec ou sans eau ? ».

▪ Natation

Les séances débuteront le 5 décembre les mardis après-midi et concernent les élèves de Sains et St Georges, soit 29 élèves. Les élèves bénéficient de 10 séances de 40 minutes (35 minutes dans l'eau). Le transport et les entrées sont financées par les Mairies.

Nous solliciterons à nouveau les parents agréés pour nous aider à l'encadrement de ces séances.

▪ Éducation à l'environnement

Le thème du projet Éducation à l'environnement proposé par la Communauté de Communes sera cette année la mobilité. Ce projet concernera les élèves de CE2-CM. Il se déroulera sur plusieurs temps d'animation, et sera entièrement pris en charge par la Communauté de Communes. Cette année, les interventions seront animées par des membres de l'association Des Idées Plein la Terre.

▪ Hygiène dentaire

Comme l'an passé, le brossage des dents le midi se poursuit pour l'école de Saint Marcan.

Les parents fournissent le verre et la brosse à dents, le dentifrice est pris en charge par la coopérative scolaire.

Les élèves de Sains et de St Georges peuvent amener leur matériel pour se brosser les dents s'ils le souhaitent.

▪ École dehors

Tous les jeudis, la classe de cycle 1 passe la matinée dehors.

▪ Rencontre sportive

Les élèves de la classe de CE2-CM participera le 17 novembre à une rencontre sportive sur le thème de la course longue. Les élèves des écoles de Pleine-Fougères, La Boussac, Roz sur Couesnon et St Georges passeront la journée avec 2 épreuves : une de régularité et une d'endurance.

▪ Cin'école

Les élèves de Sains et de St Georges sont inscrites au dispositif Cin'école qui propose le visionnage de 3 films au cours de l'année scolaire (au cinéma de Combourg).

Au programme cette année :

- pour les CP-CE1 : *Ernest et Célestine, le voyage en Charabie, A vol d'oiseaux, Dounia et la princesse d'Alep*

- pour les CE2-CM : *Les gardiennes de la planète, Titina, Ma vache et moi* (Buster Keaton)

▪ Classe découverte

Cette année est une année avec classe découverte. Nous avons choisi de la faire au bord de la mer. Il a fallu trouver un centre agréé pour accueillir des maternelles ! Elle aura lieu dans un centre PEP à Sarzeau dans le Morbihan.

Le séjour sera de 3 jours/2 nuits pour les cycle 1 et de 5 jours/4 nuits pour les élèves du CP au CM2. La classe de CE2-CM aura une activité voile, et pour les autres, le programme n'est pas encore défini, mais ce sera autour du milieu marin.

Le coût total du séjour s'élève à 13 881 €, sans le transport.

Ce séjour sera financé par une participation des parents, par l'APE, et par le RPI. Le budget s'annonce très serré, et nous allons devoir limiter toutes les autres dépenses de l'année.

Nous comptons sur un investissement des parents aux manifestations proposées par l'APE pour permettre un allègement du financement par le RPI (très élevé pour l'instant...).

▪ APE

Le bureau de l'APE vient d'être élu :

Présidente : CATOIS Andrea

Trésorière : HARDY Vanessa

Secrétaire : BARRON Marie

L'association aura besoin d'aide pour les différentes manifestations. L'objectif étant de pouvoir subventionner les projets du RPI notamment la classe découverte.

Une **vente de chocolats** est en cours avec les chocolats d'Argouges.

Sont prévus :

- un marché de Noël à St Marcan le 15 décembre
- un repas dansant à Sains le 10 février 2024
- une parcours du combattant le 7 avril 2024
- une manifestation à définir, en mai
- une vente de biscuits courant avril
- la fête de l'école à Sains, le 28 juin

▪ Prochains conseils d'école

Les prochains conseils d'école de l'année scolaire auront lieu le jeudi 28 mars à Sains et le jeudi 13 juin à Saint-Georges de Gréhaigne.

VI. Bilan de l'évaluation d'école

Nous avons reçu le rapport des évaluateurs externes qui étaient passés à l'école, dans le cadre de l'évaluation d'école.

Les deux axes que nous avons faits émerger de notre autoévaluation étaient les suivants :

- faire de l'éloignement une force, un atout

- consolider le parcours de l'élève

L'équipe d'évaluateurs a perçu un fort sentiment de bien-être professionnel des enseignantes, facilité par un climat scolaire serein et des équipes municipales investies pour les écoles.

L'éloignement des structures culturelles a été ressenti comme un manque important, aggravé par le rapprochement des deux Communautés de communes (plus d'intervention du SIM par exemple).

Afin de consolider le parcours de l'élève, les évaluateurs proposent de continuer à s'appuyer sur le travail de concertation (entre cycles, avec le collège), et proposent des ressources à utiliser en classe.

VII. Questions diverses

● Mme Catois transmet la disponibilité de M. Chaumont afin d'accueillir les élèves pour une découverte de la ferme.

● Mme Bourrée demande l'installation d'une sonnette au portail de St Marcan.

La directrice de séance : Mme AICARD

La secrétaire de séance : Mme PERENNES